



PV du Conseil d'Administration des Hammers, du 12/11/2024

Lieux	Distanciel - Discord
	Présentiel - 39 Rue des Colombelles, 01370 Val-Revermont

Participants	Rémi Béroujon
	Julie Catherine-Bonnici
	François Gauthier
	Benoît Gouin
	Lou-Ann Petit
	Aurélie Pochulu
	Laetitia Romeu

Ordre du jour :

Modification du règlement intérieur pour mise en conformité avec les statuts concernant le droit de vote des mineurs de 15 ans aux différentes assemblées générales.

Erreur du règlement intérieur concernant les mineur.e.s

Les statuts accordent un droit de vote, en assemblée générale, ordinaire, mixte et extraordinaire, aux mineur.e.s à partir du jour de leur 15 ans.

Par erreur, le règlement intérieur stipule que ce droit de vote n'est accordé qu'aux personnes majeures.

La hiérarchie des normes donne autorité aux statuts sur le règlement intérieur, les statuts étant déposés en préfecture.

Pour autoriser la présidente à modifier l'article 1 « composition des membres » du règlement intérieur en ce sens, il est nécessaire de prendre une délibération.

Délibération sur la modification de l'article 1 du règlement intérieur

Les membres du conseil d'administration autorisent la présidente, Julie Catherine-Bonnici, à modifier l'article 1 du règlement intérieur de l'association Les Hammers afin de le mettre en conformité avec les statuts de l'association, concernant le droit de vote des mineurs, de 15 ans et plus, en assemblée générale de tout type.

La délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



Pour extrait certifié conforme, le 12/11/2024.

- **Rémi Bérroujon**, Secrétaire Adjoint

- **Julie Catherine-Bonnici**, Présidente

- **François Gauthier**, Vice-Président, pôle évènementiel

- **Benoît Gouin**, Trésorier Adjoint

- **Lou-Ann Petit**, Trésorière

- **Aurélié Pochulu**, Vice-Présidente, pôle communication

- **Laetitia Romeu**, Secrétaire